



Mairie de Moussac

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Un dispositif pour vous protéger en cas
de canicule, de grand froid, de crise sanitaire ou de toute autre situation exceptionnelle.
« article L.121-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles »

Qui peut s'inscrire ?

Les personnes âgées de **65 ans et plus** vivant à leur domicile.
Les personnes **en situation de handicap**.
Les personnes **isolées ou particulièrement fragiles**.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est **gratuite, volontaire** et possible **tout au long de l'année**.

Vous pouvez vous inscrire ou être inscrit par un proche :

En mairie

Par téléphone : **04 66 81 61 02**

Par courriel : accueil@moussac.fr

Un registre strictement confidentiel

Les informations recueillies permettent de vous contacter rapidement en cas de besoin.
Ces données sont exclusivement utilisées par la mairie et le CCAS dans le cadre des dispositifs de protection de la population.

Pourquoi s'inscrire ?

En cas de déclenchement d'un **plan canicule**, d'un **plan grand froid**, d'une **crise sanitaire** ou de toute autre situation exceptionnelle, le CCAS pourra :

- prendre de vos nouvelles ;
- s'assurer que vous allez bien ;
- vous apporter des conseils ;
- organiser, si nécessaire, une aide ou une intervention adaptée.

Vous connaissez une personne concernée ?

N'hésitez pas à l'informer de l'existence de ce dispositif ou à l'accompagner dans sa démarche d'inscription.

Se protéger, c'est aussi veiller les uns sur les autres